

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 25 FEVRIER 2025
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 08-2025 Date de convocation : 19/02/2025 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 25/02/2025
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLÉ, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 11
	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : A. LE BORGNE

**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX N°2024-037 ET
N°2024-051 POUR L'EXTENSION DU GARAGE OM ET LA
REALISATION D'UNE AIRE DE LAVAGE SUR LE SITE DES ACACIAS
A SAVENAY**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation n°2024-037 lancée en date du 11 octobre 2024 et passée en application des articles des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour les travaux d'extension du garage OM et la réalisation de l'aire de lavage,

Vu la relance des lots 1 et 6 du marché de travaux n°2024-051 pour l'extension du garage et la réalisation d'une aire de lavage aux acacias à Savenay, en date du 13 novembre 2024, pour insuffisance d'offres, avec une date de remise des plis le 6 décembre 2024,

Vu la relance des lots 4, 5 et 7 en application de l'article R2122-2 al. 3 du Code de la commande publique, à la suite d'absence d'offre.

Attendu que les crédits sont inscrits au budget déchets 2025 de la Communauté de Communes, soit la somme de 716 000 euros T.T.C.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Le présent marché de travaux concerne :

- L'extension de 230m² environ du garage actuel, permettant de stocker 3 camions bennes perpendiculairement à la rue des Saules (entrées directes depuis la rue)
- La déconstruction et la reconstruction d'une nouvelle aire de lavage avec entrée directe depuis la rue des Saules

Les prestations sont réparties en 9 lots, comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Clôtures et aménagements paysagers / Terrassements - VRD
02	Gros œuvre
03	Charpente -Serrurerie
04	Couverture-Bardage
05	Bardage bois
06	Cloisons et peintures
07	Plomberie
08	Electricité CFO-CFA
09	Station de lavage

Après ouverture des offres le 5 novembre dernier, les lots 4, 5 et 7 ont été déclarés infructueux. Aucune offre ayant été déposée, les présents lots ont fait l'objet de sourcing, en application de l'article R2111-1 du code de la commande publique, afin de trouver des entreprises en capacité de réaliser les prestations.

Les lots 1 et 6 ont donné lieu à une nouvelle publicité. Ceux-ci ayant été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général et notamment pour insuffisance d'offres.

CONCLUSION

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

☛ **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux d'extension du garage OM et de réalisation d'une aire de lavage sur le site des acacias à Savenay aux entreprises ci-dessous désignées dans le tableau et suivant les montants forfaitaires indiqués :

Lot(s)	Désignation	Nom entreprise	Montant en euros H.T. Solution de base	Montant en euros BASE + PSE	Montant attribué
01	Clôtures et aménagements paysagers / Terrassements - VRD	SRTAD	97 000,00		97 000,00
02	Gros œuvre	SARL BOISSEAU	75 194,86		75 194,86
03	Charpente -Serrurerie	DL ATLANTIQUE	89 723,18		89 723,18
04	Couverture-Bardage	BATITECH	25 604,21		25 604,21
05	Bardage bois	LORY DES BOIS	21 010,73		21 010,73
06	Cloisons et peintures	SARL HERVY	41 576,09		41 576,09
07	Plomberie	ROQUET	Solution de base : 4 824,18	Solution de base + PSE (système solaire thermique) : 25 839,73	Solution de base : 4 824,18
08	Electricité CFO-CFA	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	Solution de base : 29 908,14	Solution de base + PSE (panneaux solaires photovoltaïques) : 50 240,36	Solution de base + PSE (panneaux solaires photovoltaïques) : 50 240,36
09	Station de lavage	MONTANIER	Solution de base : 108 163,20	Solution de base + PSE (cuve de récupération d'eau) : 115 183,20	Solution de base + PSE (cuve de récupération d'eau) : 115 183,20
Total en euros H.T. :			499 004,59	541 372,36	520 356,81

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 7 mois, y compris la période préparation de chantier fixée à 30 jours, le repliement des installations, le nettoyage de chantier et les congés payés et intempéries (hors parfait achèvement).

Les travaux devront impérativement être livrés pour mi-septembre 2025.

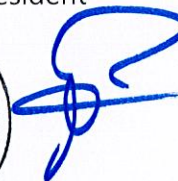
- ☛ **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux d'extension du garage OM et de réalisation d'une aire de lavage sur le site des acacias à Savenay et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,
- ☛ **DE DIRE** que la dépense sera imputée au Budget déchets 2025 (chapitre 23),
- ☛ **DE RAPPELER** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait le 25 février 2025

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

28 FEV 2025

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

28 FEV 2025

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU